



1. contexte local de la mise en place de la « bonne pratique »

Lieu de la mise en place	Etablissement, ville : Collège Louise Michel 63350 MARINGUES	Contact : Collège Louise Michel Route de Vichy 63350 Maringues - : FRANCE		
Coordonnateur	Nom, prénom : Jacques QUENTON	Fonction : Principal du collège		
Initiateur de l'action	Un personnel de direction	Un bénéficiaire du public	Autre (à préciser)	
bénéficiaires	Nombre de garçons : 2		Pendant la scolarité obligatoire :	
	Nombre de filles : 1		A la fin de la scolarité obligatoire :	
	Nombre total de bénéficiaires : 3		Pendant la période 18/25 ans :	
Evolution des effectifs	Après 1 an 7 (1 garçon ; 6 filles)	Après 2 ans	Après 3 ans	Après 4 ans

2. :description du dispositif

Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner et préparer le jeune voyageur à des études après le collège, c'est-à-dire après la scolarisation légale (16ans) - élaborer un livret de compétences certifiant les « années-collège » du jeune. 			
Les partenaires	Les partenaires internes Enseignants de l'Education Nationale		Les partenaires externes	
Descriptif du dispositif	<p>Cette action est programmée sur deux années scolaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la première année, le jeune voyageur découvre des filières de formation et des métiers par l'intermédiaire de stages de découverte dans les Lycées professionnels, les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et les EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) Ces stages, d'une durée limitée (1 ou 2 jours maximum), doivent leur permettre de préparer leur projet personnel. 2. lors du premier semestre de la deuxième année, le jeune choisit une filière de formation dans un établissement partenaire, sur les conseils d'une commission regroupant les différents intervenants des stages de découvertes de l'année précédente. Ce stage d'immersion dans la filière dure 4 semaines à répartir selon les établissements et les contraintes liées au métier découvert. <p>Une période en entreprise (2 semaines) est programmée lors du second semestre où le jeune prendra contact avec le milieu du travail.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Les deux années de ce parcours seront validées par un livret de compétences qui marquera l'engagement du jeune et de sa famille dans son parcours de formation, qui fera la synthèse des savoirs et savoir-faire qu'il aura acquis. <p>Cette action doit permettre au jeune voyageur de découvrir les poursuites d'études après le collège (apprentissage, lycée professionnel, vie active), mais aussi d'endiguer l'arrêt de scolarité de ces élèves dès 16 ans et sans aucune qualification.</p> <p>Elle devrait concerner 10 élèves au maximum par phase, âgés de 14 et 15 ans, et la contractualisation de ce projet entre les différents partenaires (en particulier, le jeune et sa famille) est un préalable essentiel au démarrage de ce dispositif.</p>			

Les moyens mis en oeuvre	Les moyens en personnel :	à l'interne 3 (1 tuteur par bénéficiaire)
		Les personnels extérieurs les enseignants en milieu professionnel
	Les moyens matériels : les transports des élèves	
	Les moyens financiers : 2 980.50€	Les partenaires financiers : Education Nationale ; Conseil Général du Puy-de-Dôme ; GIP Auvergne
Les résultats attendus	En termes qualitatifs : Cette action doit permettre au jeune voyageur de découvrir les poursuites d'études après le collège (apprentissage, lycée professionnel, vie active), mais aussi d'endiguer l'arrêt de scolarité de ces élèves dès 16 ans et sans aucune qualification.	En termes quantitatifs : Les 3 bénéficiaires doivent pouvoir postuler à une filière de formation.
Les résultats réels	En termes qualitatifs : Evaluation en fin d'année scolaire 2004/2005, mais les 3 bénéficiaires sont scolarisés après 16 ans et font une recherche active d'orientation.	En termes quantitatifs : Evaluation en fin d'année scolaire 2004/2005

3. évaluation du dispositif

Quels ont les éléments qui ont facilité la mise en place du dispositif

Au niveau des bénéficiaires : Une volonté de poursuivre après 16 ans Une meilleure image de soi Le soutien des familles	Au niveau des intervenants : Une acceptation d'un travail très individualisé en direction des élèves Un axe fort du projet d'établissement	Au niveau des partenaires : Un accueil individualisé des bénéficiaires Une volonté forte des établissements d'intervenir dans les projets personnels des bénéficiaires
---	--	--

Quels ont été les freins et quelle réponse a été apportée ?

Les freins	Les réponses
- Les appréhensions des élèves et la mauvaise image d'eux-mêmes	- Des entretiens avec différents intervenants : la COP, le tuteur, la direction
- Les frais dus aux déplacements	- Une aide financière du Conseil Général
- Les craintes des familles	- Des rencontres régulières avec elles

Quel est le bilan final du dispositif mis en place ?

Les points positifs (les points forts)	Les ombres (les points faibles)
- Leur image de soi valorisé	- La réticence forte de certaines familles
- Une meilleure implication dans les enseignements	- Les frais engagés dans les déplacements
- Des perspectives ouvertes vers le milieu professionnel	- Le refus de certains partenaires potentiels

4. les perspectives

Le projet est-il :	- mis en œuvre au niveau local ?	Oui	
	- appliqué dans d'autres lieux ?		Non
	Lesquels ?		
	- diffusé au niveau national ?		Non
	- transférable à d'autres groupes cibles ?	Oui	
Le projet a-t-il créé d'autres besoins ? non			
	Lesquels ?		
Le projet a-t-il engendré d'autres problèmes ? Non			
	Lesquels ?		
Pour information, ce projet peut-il s'adresser :			
	A des jeunes en fin de scolarité obligatoire ?	Oui	
	A des jeunes à peine sorti du système ?	Oui	
	A de jeunes adultes ?	Oui	
	A des adultes en mesure d'insertion professionnelle ?	Oui	